

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE MERBES-LE-CHATEAU

Séance du: 23 août 2019

Présents: Ph. LEJEUNE, Bourgmestre
J-Ph. GOFFIN, J. VANDER JEUGT, V. PREAUX, Echevins
E. WIARD, A. REMANT, H. PREVOT, F. MANIAS, Ph. DEWOLF, L. PILATE, V. DAFPE,
G. BROOTCORNE, Conseillers
L.DEJARDIN, Directrice Générale ff

Objet: **Programme Stratégique Transversal (P.S.T) 2019-2024 – prise d’acte**

Le Conseil Communal siégeant en séance publique,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation tel que modifié par le décret du 19 juillet 2018 intégrant le Programme Stratégique Transversal et le renforcement des synergies dans le CDLD, notamment les articles L1122-30 et L1123-27 (P.S.T), L1124-4, L1124-40, L1133-1, L1512-1/1 (Synergies) L3343-2§1^{er} (PIC) ;

Vu la loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS et notamment l’article 26bis§2 3° (concertation) ;

Considérant que les élections communales ont eu lieu le 14 octobre 2018 et qu’elles ont été validées par M. le Gouverneur de la Province de Hainaut le 15 novembre 2018 conformément aux articles L4146-4 et suivants du CDLD;

Considérant que le Conseil communal a été installé en séance du 03 décembre 2018 ;

Vu sa délibération du 03 décembre 2018 prenant acte de la composition des groupes politiques du Conseil communal ;

Vu sa délibération du 03 décembre 2018 adoptant le pacte de majorité ;

Vu sa délibération du 30 janvier 2019 adoptant la déclaration de politique communale 2019-2024 ;

Vu sa délibération du 23 mai 2019 approuvant le projet de Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025 établi conjointement avec la commune de Lobbes ;

Vu sa délibération du 14 juin 2019 approuvant le Plan d’Investissement Communal 2019-2021 ;

Considérant que le Programme Stratégique Transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu’il s’est fixés ;

Considérant que cette stratégie se traduit par le choix d’objectifs opérationnels, de projets et d’actions définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition ;

Considérant que le Programme Stratégique Transversal repose sur une collaboration entre le Collège communal et l’administration, qu’il peut être actualisé en cours de législature ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2019-2024 tel que présenté par le Collège communal et annexé à la présente délibération ;

Vu l’avis du comité de concertation entre la commune et le CPAS du 22.08.2019 ;

Considérant que le Programme Stratégique Transversal communal 2019-2024 sera publié conformément aux dispositions de l’article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qu’il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du Programme Stratégique Transversal 2019-2024 tel que présenté par le Collège communal.

La Directrice Générale ff,
L. DEJARDIN

La Directrice générale ff,



Par le Conseil,



Le Bourgmestre,
Ph. LEJEUNE

Le Bourgmestre,

